

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRTEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 142 078 320**, un actif net de **D : 141 615 016** et un bénéfice de la période de **D : 2 487 282**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs

actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 15 780 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 Janvier 2024

Le commissaire aux comptes

Pro Audit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2023
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	113 085 217	113 051 787
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 700 094	6 878 065
b- Obligations et valeurs assimilées		106 385 123	106 173 722
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		28 946 307	30 436 327
a- Placements monétaires	3 - 2	28 822 634	30 085 178
b- Disponibilités	3 - 3	123 673	351 149
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	46 796	50 801
TOTAL ACTIF		142 078 320	143 538 915
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	300 456	294 649
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	162 848	53 281
TOTAL PASSIF		463 304	347 930
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3 - 7	132 556 103	135 276 095
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		9 058 913	7 914 890
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	9 058 913	7 914 890
ACTIF NET		141 615 016	143 190 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		142 078 320	143 538 915

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT

Période allant du-1er Octobre au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
	Notes				
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	2 023 948	8 087 122	1 880 715	6 589 713
a- Dividendes		-	-	-	243 932
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 023 948	8 087 122	1 880 715	6 345 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	803 948	2 401 078	488 905	1 654 228
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 827 896	10 488 200	2 369 620	8 243 941
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	300 456	1 172 262	294 649	1 043 597
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 527 440	9 315 938	2 074 971	7 200 344
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	50 372	215 006	59 833	195 927
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 477 068	9 100 932	2 015 138	7 004 417
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		147 041	(42 019)	157 844	910 473
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		2 624 109	9 058 913	2 172 982	7 914 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(147 041)	42 019	(157 844)	(910 473)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 140	(46 901)	77 776	61 116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		1 074	104 126	(5 965)	(79)
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 487 282	9 158 157	2 086 949	7 065 454

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 487 282	9 158 157	2 086 949	7 065 454
a- Résultat d'exploitation	2 477 068	9 100 932	2 015 138	7 004 417
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	9 140	(46 901)	77 776	61 116
c- +/- values réalisées sur cession de titres	1 074	104 126	(5 965)	(79)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>				
a- Souscriptions	71 643 419	100 837 733	83 575 877	156 516 885
* Capital	53 580 200	76 288 500	66 780 100	126 993 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	13 674 809	19 466 809	12 372 552	23 510 177
* Régularisation des sommes capitalisables	4 388 410	5 082 424	4 423 225	6 012 808
b- Rachats	(68 773 822)	(111 571 859)	(81 517 301)	(122 328 238)
* Capital	(51 411 300)	(84 807 600)	(65 178 700)	(98 922 500)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(13 121 153)	(21 639 816)	(12 073 220)	(18 303 403)
* Régularisation des sommes capitalisables	(4 241 369)	(5 124 443)	(4 265 381)	(5 102 335)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 356 879	(1 575 969)	4 145 525	41 254 101
<u>AN 4 - Actif net</u>				
a- En début de période	136 258 137	143 190 985	139 045 460	101 936 884
b- En fin de période	141 615 016	141 615 016	143 190 985	143 190 985
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	1 034 335	1 141 215	1 125 201	860 501
b- En fin de période	1 056 024	1 056 024	1 141 215	1 141 215
VALEUR LIQUIDATIVE	134,102	134,102	125,472	125,472
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,80%	6 ,88%	1 ,54%	5,92%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-4 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			102 470 000	106 385 123	74,88%	75,12%	
Titres émis par le Trésor			71 306 000	73 649 948	51,84%	52,01%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 828 027	1,29%	1,29%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 423 122	1,71%	1,71%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 465	1,14%	1,14%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 072 915	4,98%	4,99%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 214 023	6,49%	6,51%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	4,32%	4,33%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 068 305	0,75%	0,75%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	7,29%	7,31%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	0,37%	0,37%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 601 307	1,13%	1,13%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	10,82%	10,85%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 995 972	5,63%	5,65%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	5,58%	5,60%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	522 225	0,37%	0,37%	
Titres émis par des sociétés			31 164 000	32 735 175	23,04%	23,12%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 152 501	2,22%	2,23%	BB
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	2 400 000	2 554 817	1,80%	1,80%	
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	2 000 000	2 143 145	1,51%	1,51%	BBB + AAA. TN
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	400 000	418 562	0,29%	0,30%	
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	400 000	419 459	0,30%	0,30%	AAA
A. BANK 2009 CA TF	TNO003400348	5 000	33 100	33 467	0,02%	0,02%	A B
A.BANK 2017-1 CB TF	TN0003400553	10 000	200 000	208 119	0,15%	0,15%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	900 000	958 436	0,67%	0,68%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	500 000	533 271	0,38%	0,38%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 643 030	1,86%	1,87%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	400 000	425 505	0,30%	0,30%	ATB
ATL 2019-1 CA TF	TN0004700803	20 000	400 000	402 637	0,28%	0,28%	BBB
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	15 000	300 000	303 989	0,21%	0,21%	BB
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	20 000	400 000	420 865	0,30%	0,30%	BB+

BH 2009	TN0001900844	5 000	38 000	38 004	0,03%	0,03%	BH
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	15 000	300 000	318 551	0,22%	0,22%	BH
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	10 000	200 000	207 261	0,15%	0,15%	BNA
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	300 000	325 749	0,23%	0,23%	BH
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	300 000	325 023	0,23%	0,23%	BTE
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	200 000	216 217	0,15%	0,15%	BBB-
CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	450 000	452 796	0,32%	0,32%	BBB-
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	570 000	587 116	0,41%	0,41%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	636 888	0,45%	0,45%	BB+
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	100 000	107 773	0,08%	0,08%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 200 000	1 213 661	0,85%	0,86%	F2
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 440 476	1,01%	1,02%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 600 000	1 705 268	1,20%	1,20%	
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	132 900	137 284	0,10%	0,10%	STB
STB 2019-1 CA TF	TN0002601144	20 000	400 000	403 030	0,28%	0,28%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	15 000	300 000	302 216	0,21%	0,21%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	800 000	847 738	0,60%	0,60%	STB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	400 000	425 005	0,30%	0,30%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	2 400 000	2 553 311	1,80%	1,80%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	20 000	400 000	414 185	0,29%	0,29%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	423 508	0,30%	0,30%	
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	400 000	432 462	0,30%	0,31%	BBB +
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	251 509	0,18%	0,18%	BBB +
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	2 000 000	2 017 903	1,42%	1,42%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	365 012	0,26%	0,26%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	4 000	80 000	83 489	0,06%	0,06%	BBB
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	800 000	814 101	0,57%	0,57%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 071 836	0,75%	0,76%	BH
Titres OPCVM			6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
SICAV-BHO	TN0001900752	63 156	6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
Total Général			109 170 094	113 085 217	79,59%	79,85%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **28 822 634** dinars au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt				14 462 831	14 483 862	10,19%	10,23%	
CD251223/040124TANIT-TSB	TN53TK27LYS6	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	TSB
CD261223/050124TANIT-BTL	TNRJ3IAY7DC2	10	10,49%	6 484 892	6 493 957	4,57%	4,59%	BTL
CD261223/050124TANIT-TSB	TNDT4S6C51R5	10	10,49%	498 838	499 535	0,35%	0,35%	TSB
CD271223/160124TANIT-BTL	TNLWLXLJT8O7	20	10,49%	497 682	498 262	0,35%	0,35%	BTL
CD251223/040124TANIT-BTL	TN5OORS7X649	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	BTL
CD281223/170124TANIT-TSB	TN7YNWG5KGD7	20	10,49%	995 365	996 292	0,70%	0,70%	TSB
Pension Livrée				13 997 923	14 338 772	10,09%	10,13%	
PL021023/030124TANIT-AB		93	9,15%	999 086	1 022 194	0,72%	0,72%	AMEN BANK
PL051023/050124TANIT-BTL		92	10,00%	2 000 000	2 048 889	1,44%	1,45%	BTL
PL061023/040124TANIT-TSB		90	9,80%	5 499 580	5 629 829	3,96%	3,98%	TSB
PL091023/090124TANIT-TSB		92	9,80%	2 999 718	3 068 310	2,16%	2,17%	TSB
PL120923/100123TANIT-AB		120	9,15%	1 499 886	1 542 202	1,09%	1,09%	AMEN BANK
PL140923/110124TANIT-AB		119	9,15%	999 653	1 027 348	0,72%	0,73%	AMEN BANK
Total				28 460 754	28 822 634	20,29%	20,35%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **123 673** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	123 673	351 149
Total	123 673	351 149

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **46 796** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Annuité EO AMEN BANK SUB 2009 (A) échue à encaisser	41 744	-
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	43 376
Compte d'attente "commission bancaire"	-	29
Agios Créiteurs à encaisser	5 052	7 396
Total	46 796	50 801

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **300 456** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	53 022	51 997
Rémunération du distributeur à payer	247 434	242 652
Total	300 456	294 649

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **162 848** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Solde des souscriptions/Rachats	83 501	-
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	11 849	11 558
Honoraires CAC à payer	27 433	23 634
TCL à payer	2 330	3 089
Retenue à la source sur CD281223/170124TANIT-TSB	1 159	-
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	21 576	
Total	162 848	53 281

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi

Capital au 31/12/2022	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	76 288 500
Nombre de titres émis	762 885
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(84 807 600)
Nombre de titres rachetés	(848 076)
Autres mouvements	

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	104 126
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	7 914 890
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(590 842)
Régularisation des sommes non capitalisables	(1 582 166)
Capital au 31-12-2023	
Montant	132 556 103
Nombre de titres	1 056 024
Nombre d'actionnaires	1 927

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2023 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	7 004 417	910 473	(590 842)	7 324 048
Exercice en cours	9 100 932	-	(42 019)	9 058 913

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 la somme de **2 023 948 dinars** et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023	01/10/2022 Au 31/12/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des BTA	1 382 682	5 437 577	1 225 746	3 665 902
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	243 932
Revenus des obligations	641 266	2 649 545	654 969	2 679 879
TOTAL	2 023 948	8 087 122	1 880 715	6 589 713

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 la somme de **803 948** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023	01/10/2022 Au 31/12/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des placements à termes	768 173	1 495 527	10 596	82 120
Intérêts des certificats de dépôts	35 775	905 551	478 309	1 572 108
Total	803 948	2 401 078	488 905	1 654 228

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 à **300 456** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023	01/10/2022 Au 31/12/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	53 022	206 870	51 997	184 164
Rémunération du distributeur	247 434	965 392	242 652	859 433
Total	300 456	1 172 262	294 649	1 043 597

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 à **50 372** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023	01/10/2022 Au 31/12/2022	01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevances CMF	35 348	137 913	34 664	122 776
Honoraires commissaires aux comptes	5 933	31 142	12 409	28 733
Autres charges AGO amortis	(1 830)	5 126	1 628	7 419
Jetons de présence	3 781	15 000	3 781	15 000
TCL	6 984	25 063	7 351	21 798
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	200
Autres charges	156	362	-	1
Total	50 372	215 006	59 833	195 927

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $300\,456/139\,902\,955 = 0,21\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $50\,372/139\,902\,955 = 0,04\%$.

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.